

# Permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur

*Analyse statistique nationale — France 2005–2025*

Permis délivrés en 2024	Permis délivrés en 2025	Moyenne annuelle 2008–2025	Pic historique (2007)
<b>89 158</b>	<b>86 536</b>	<b>89 444</b>	<b>185 000 +</b>

Source des données : Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l’Aquaculture (DGAMPA)  
Tableaux 4.3 (2005–2007) et 6.3/6.5 (2008–2025) des statistiques annuelles de la plaisance.

Document établi par : **Alexandre SAR — Naviforma** — Avril 2026

## 1. Contexte et cadre réglementaire

Le permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur est obligatoire en France pour tout bateau motorisé dont la puissance excède 4,5 kilowatts (6 chevaux). Il est délivré par les services de l'État — la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA) pour les eaux maritimes, et les directions départementales des territoires (DRIEAT) pour les eaux intérieures — après réussite d'épreuves théoriques et pratiques.

### La réforme du 1er janvier 2008

Avant 2008, le système reposait sur plusieurs titres distincts : le permis mer côtier, la carte mer, le permis hauturier (anciens permis A, B et C) et, pour les eaux intérieures, les permis C, S et PP. La réforme instituée par le décret du 2 août 2007, entrée en vigueur le 1er janvier 2008, a simplifié cette architecture en créant quatre titres unifiés. Tous les anciens titres sont demeurés valables sans démarche de leur titulaire.

### Structure des titres depuis 2008

Titre	Zone de navigation	Conditions d'accès
Option côtière (OC)	Mer, jusqu'à 6 milles d'un abri. Plans d'eau fermés.	Épreuves théorique et pratique. Dès 16 ans.
Option eaux intérieures (OEI)	Eaux intérieures. Bateaux jusqu'à 20 m.	Épreuves théorique et pratique. Dès 16 ans.
Extension hauturière (EH)	Au-delà de 6 milles, sans limite de distance.	Épreuve théorique uniquement. Titulaires OC.
Extension grande plaisance (GPEI)	Eaux intérieures. Bateaux de plus de 20 m.	Épreuve pratique. Titulaires OEI, dès 18 ans.

## 2. Données annuelles exactes 2005–2025

L'ensemble des valeurs ci-dessous est issu des tableaux officiels DGAMPA. Les données 2005–2007 correspondent aux tableaux 4.3 (eaux maritimes) et 6.3 (eaux intérieures) de l'ancienne nomenclature. Les données 2008–2025 sont issues des tableaux 6.3 et 6.5 des rapports annuels (valeurs annuelles directes pour chaque exercice).

Année	Option côtière	Option EI	Ext. hauturière	Ext. GPEI	TOTAL
2005	90 194	16 234	6 031	—	112 459
2006	103 937	14 122	5 979	—	124 038
2007 *	165 458	15 348	6 863	—	187 669
2008	43 946	8 291	3 308	59	55 604
2009	53 060	9 891	3 265	97	66 313
2010	59 079	11 434	3 432	81	74 026
2011	69 649	12 193	3 226	75	85 143
2012	69 688	13 259	3 286	77	86 310
2013	67 672	13 087	3 475	89	84 323
2014	70 044	14 299	3 352	95	87 790
2015	71 825	13 752	3 401	87	89 065
2016	71 561	14 102	3 338	100	89 101
2017	78 521	14 988	3 715	94	97 318
2018	77 150	14 639	3 668	115	95 572
2019	77 822	15 451	3 526	99	96 898
2020	75 222	13 463	2 663	79	91 427
2021 **	101 033	20 786	3 745	101	125 665
2022	89 431	18 970	3 477	106	111 984
2023	76 740	17 504	3 404	118	97 766
2024	68 693	17 215	3 181	69	89 158
2025	66 620	16 759	3 097	60	86 536
<b>Moy. 2008–2025</b>	<b>71 542</b>	<b>14 449</b>	<b>3 364</b>	<b>88</b>	<b>89 444</b>

\* 2007 : pic exceptionnel lié à l'annonce de la réforme entrée en vigueur le 1er janvier 2008.

\*\* 2021 : pic exceptionnel lié à la crise sanitaire Covid-19.

Périmètre : France entière (métropole + DOM-TOM). Hors duplicatas et délivrances par équivalence. Seuls les permis délivrés suite à un examen sont comptabilisés.

### 3. Représentations graphiques

#### 3.1 Évolution annuelle par type de titre (2005–2025)

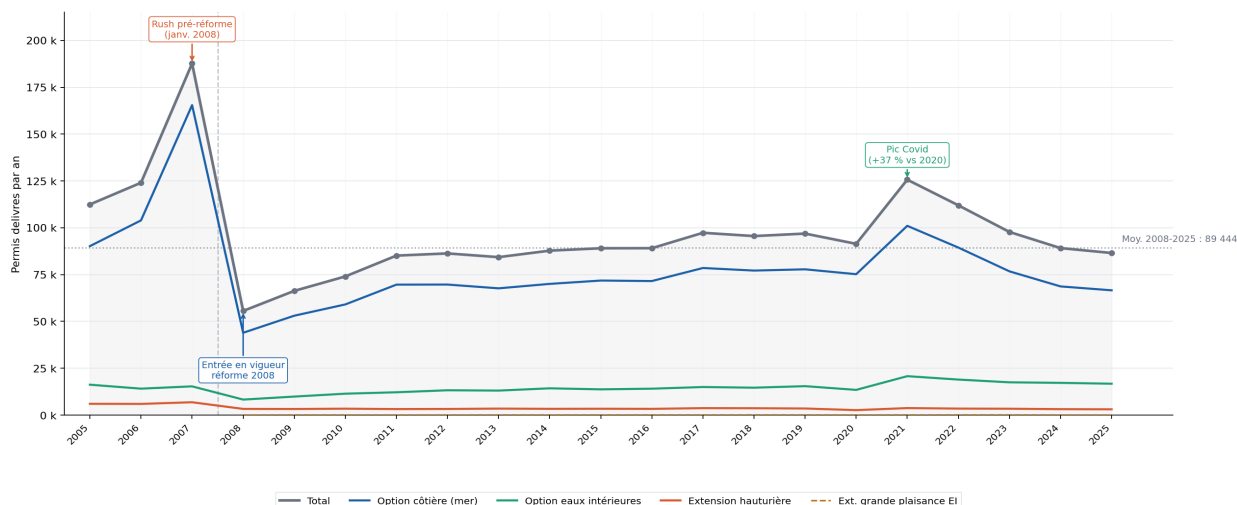


Figure 1 — Évolution annuelle du nombre de permis délivrés en France (2005–2025), par type de titre. Sources : DGAMPA, statistiques annuelles de la plaisance.

#### 3.2 Décomposition par type de titre — barres empilées

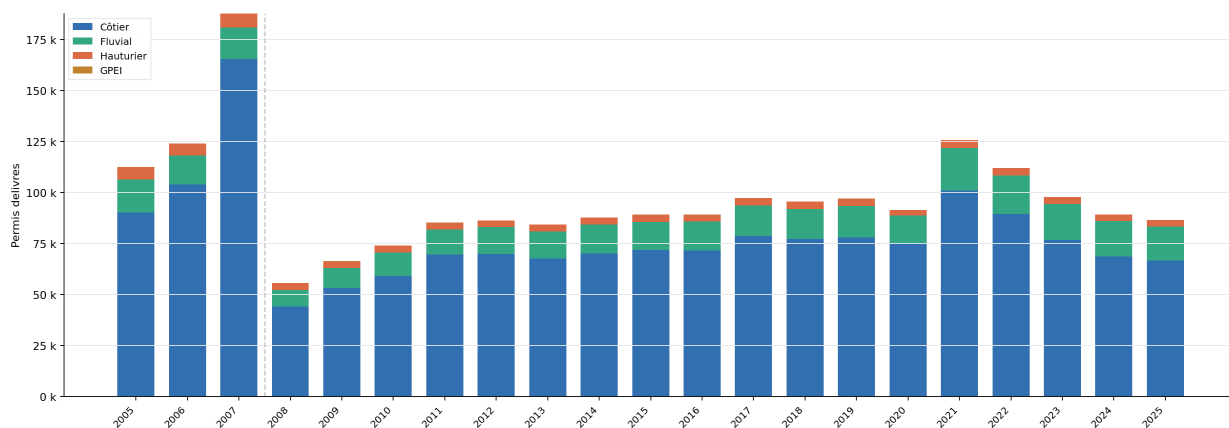


Figure 2 — Répartition annuelle par type de titre (2005–2025). La ligne verticale marque l'entrée en vigueur de la réforme du 1er janvier 2008. Sources : DGAMPA.

## 4. Analyse et phénomènes de marché

### 4.1 Une demande structurellement stable

Sur la période 2008–2025, la demande de permis plaisance en France présente une remarquable stabilité structurelle. La moyenne annuelle s'établit à 89 444 permis toutes catégories confondues. Hors années exceptionnelles (2007 et 2021), les volumes oscillent dans une fourchette comprise entre 74 000 et 100 000 titres par an. Cette stabilité traduit un marché mature, alimenté principalement par les primo-accédants à la plaisance, sans effet de renouvellement obligatoire, le permis étant délivré à vie.

### 4.2 Le pic de 2007 : l'effet d'une communication alarmiste

En 2007, le nombre total de permis délivrés a dépassé 187 000 titres, contre environ 124 000 en 2006, soit une hausse de plus de 50 %. Ce phénomène s'explique entièrement par l'annonce de la réforme du permis plaisance entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Une communication alarmiste, largement relayée par les médias (spécialisés ou non) et amplifiée par certains professionnels du secteur, a diffusé le message selon lequel le nouveau permis serait deux fois plus difficile et deux fois plus coûteux que l'ancien.

Cette information, inexacte dans ses proportions, a déclenché un afflux massif de candidats souhaitant obtenir l'ancien titre avant la bascule réglementaire. La conséquence immédiate est une chute brutale à 55 604 permis en 2008. Le retour à un niveau normal intervient progressivement entre 2009 et 2012.

### 4.3 La progression régulière 2009–2019

Après la normalisation post-réforme, le marché retrouve une tendance progressive et soutenue entre 2009 et 2019. Le volume total progresse de 66 313 permis en 2009 à 96 898 en 2019, soit une progression de 46 % en dix ans. La part du permis côtier se stabilise autour de 77 à 79 % du total des titres, confirmant la prédominance de la navigation maritime côtière dans les pratiques des plaisanciers.

### 4.4 Le pic Covid de 2021 et le retour à la normale

L'année 2020 enregistre un volume de 91 427 permis, légèrement en retrait en raison des restrictions du premier semestre. En revanche, 2021 constitue un pic historique avec 125 665 titres délivrés, soit une hausse de 37,4 % par rapport à 2020. Ce phénomène s'inscrit dans le contexte d'un intérêt massif pour les activités nautiques de plein air observé durant la crise sanitaire. Le retour à la normale s'opère progressivement : 111 984 permis en 2022, 97 766 en 2023, 89 158 en 2024 et 86 536 en 2025.

### 4.5 Tendances récentes et perspectives

La période 2023–2025 confirme un retour vers la tendance structurelle de long terme, avec un volume annuel qui se stabilise entre 86 000 et 98 000 permis. La structure par type de titre reste remarquablement stable : l'option côtière représente environ 77 % des délivrances, l'option eaux intérieures 19 %, l'extension hauturière 3,5 % et l'extension grande plaisance eaux intérieures moins de 0,1 %.

## 5. Répartition par service instructeur

Le tableau ci-dessous présente les cinq premiers services instructeurs en volume cumulé sur la période 2008–2023, tous types de permis confondus. Les données sont issues du tableau 6.1 du rapport statistiques plaisance 2024 (DGAMPA).

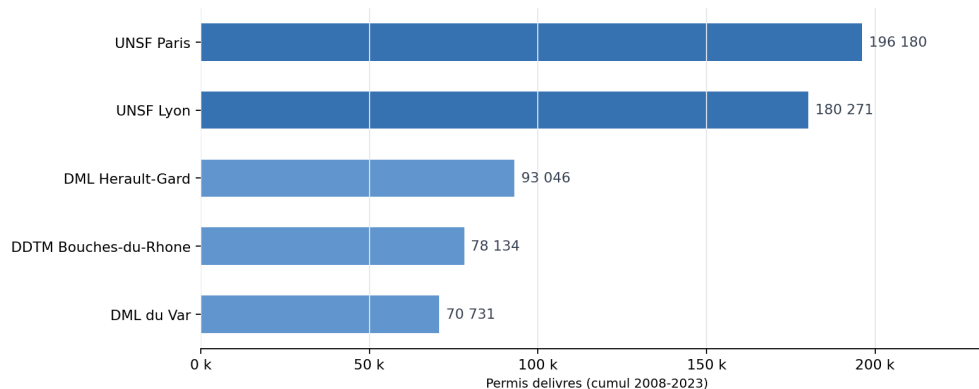


Figure 3 — Cinq premiers services instructeurs en volume cumulé 2008–2023. Sources : DGAMPA, tableau 6.1.

### Analyse de la répartition géographique

Le classement par service instructeur révèle une réalité contre-intuitive : les deux premiers services en volume sont des unités situées à l’intérieur des terres. L’UNSF Paris (196 180 titres cumulés sur 2008–2023) et l’UNSF Lyon (180 271) concentrent à eux seuls 26,8 % de l’ensemble des permis délivrés sur la période.

Cette prédominance des grandes métropoles de l’intérieur s’explique par la densité de population et par la forte demande fluviale (Seine, Rhône, Marne, Oise...). Elle souligne l’importance stratégique du marché des eaux intérieures dans l’écosystème du permis plaisance français.

Rang	Service instructeur	Permis cumulés 2008–2023	% du total national
1	UNSF Paris	196 180	14,0 %
2	UNSF Lyon	180 271	12,8 %
3	DML Hérault-Gard	93 046	6,6 %
4	DDTM Bouches-du-Rhône	78 134	5,6 %
5	DML du Var	70 731	5,0 %

## 6. Synthèse et enseignements

<b>Un marché stable et prévisible</b>	Hors chocs exceptionnels, le volume annuel oscille entre 75 000 et 100 000 titres, avec une moyenne de 89 444 permis par an sur 2008–2025. Cette stabilité est caractéristique d'un marché arrivé à maturité.
<b>La prédominance du permis côtier</b>	L'option côtière représente structurellement 77 à 79 % des titres délivrés, soit environ 70 000 à 80 000 permis par an en rythme de croisière.
<b>Le marché fluvial, un segment dynamique</b>	L'option eaux intérieures représente 17 à 20 % des délivrances. Ce segment est concentré dans les grandes métropoles de l'intérieur et présente un potentiel de croissance soutenu par le tourisme fluvial.
<b>L'extension hauturière, une niche stable</b>	Avec 3 000 à 3 700 titres par an, l'extension hauturière constitue un marché de niche au volume remarquablement stable depuis 2008.
<b>Les effets de communication sur la demande</b>	Les pics de 2007 et 2021 illustrent la sensibilité du marché à des facteurs exogènes. Dans les deux cas, le retour à la normale intervient en moins de trois ans.

## 7. Démographie française et perspectives de la filière à l’horizon 2045

La stabilité remarquable du volume de permis délivrés en France depuis 2008 invite à s’interroger sur les déterminants profonds de ce marché et sur ses perspectives d’évolution à long terme. L’analyse croisée des données démographiques officielles (INSEE) et des usages observés de la plaisance permet d’établir une projection à vingt ans.

### 7.1 Évolution de la population française 2005–2026

Entre 2005 et 2026, la population française est passée de 62,7 millions à 69,1 millions d’habitants, soit une progression de 6,4 millions de personnes en vingt ans (+10,2 %). Cette croissance, bien que régulière, s’est progressivement ralentie : de +0,5 % par an entre 2008 et 2013, elle est tombée à +0,3 % depuis 2017. Ce ralentissement est principalement dû à l’érosion du solde naturel, qui atteint un niveau historiquement bas depuis 2023.

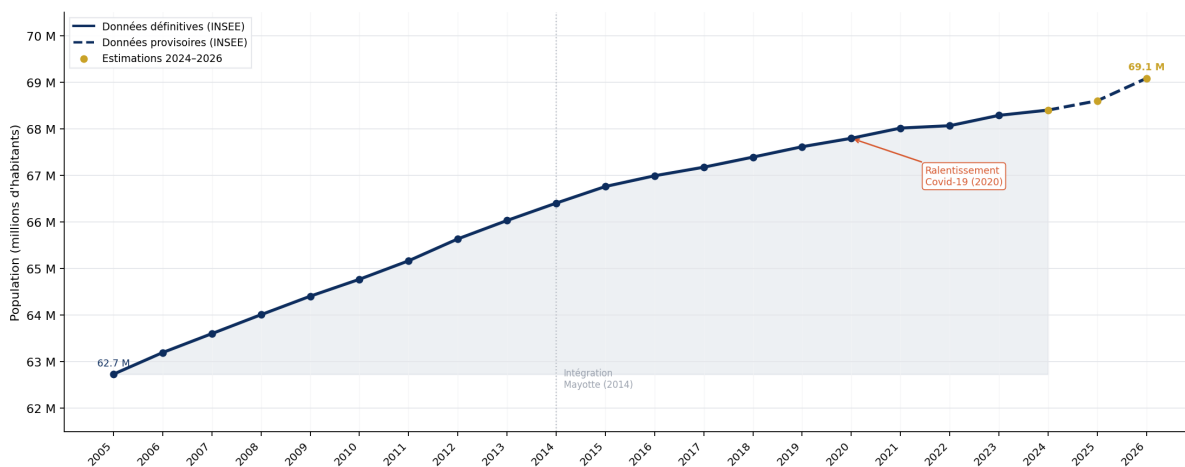


Figure 4 — Population de la France au 1er janvier 2005–2026 (en millions d’habitants). Données définitives jusqu’en 2023, provisoires ensuite. Source : INSEE, estimations de population (série annuelle 1990–2026).

### 7.2 Pourquoi le volume de permis reste stable malgré la croissance démographique ?

Une idée reçue consiste à penser que la stabilité du marché du permis bateau s’expliquerait par un écart générationnel : les enfants nés récemment n’auraient pas encore atteint l’âge légal de 16 ans. Cette hypothèse ne résiste pas à l’analyse. Le permis bateau n’est pas un titre lié à une tranche d’âge précise : les candidats se répartissent sur l’ensemble de la vie adulte, avec une forte concentration entre 30 et 60 ans, au moment où les individus disposent du pouvoir d’achat et du temps pour accéder à la plaisance.

#### La véritable raison de la stabilité : un marché piloté par la location, non par la propriété

Les études sectorielles montrent que la majorité des titulaires du permis bateau l’obtiennent non pas pour acquérir un bateau, mais pour pouvoir louer une embarcation à moteur une à deux fois par an, dans le cadre de vacances ou de loisirs. Le marché n’est donc pas corrélé au parc de bateaux immatriculés (1,1 million d’unités), mais au flux annuel de personnes qui décident de “se débloquer” pour accéder à l’offre de location. Ce flux est structurellement stable car il dépend du revenu disponible des ménages, du développement de l’offre touristique nautique, et de la connaissance qu’ont les candidats potentiels de l’obligation du permis.

### 7.3 Les moteurs de croissance à horizon 2045

Plusieurs tendances structurelles convergentes permettent d’anticiper une croissance modérée mais soutenue du marché du permis plaisance en France sur les vingt prochaines années.

<b>Le vieillissement de la population, premier moteur</b>	Les générations du baby-boom (nées entre 1946 et 1964) arriveront massivement à la retraite entre 2025 et 2040. Ces générations nombreuses, avec un fort pouvoir d’achat et un temps disponible considérable, constituent le cœur de la clientèle de la plaisance de loisir et de la location nautique. Leur entrée dans la retraite est un facteur de croissance mécanique pour la filière.
<b>L’essor de la location entre particuliers</b>	Le développement des plateformes numériques de location de bateaux entre particuliers (GetMyBoat, Click&Boat, et leurs successeurs) crée une demande nouvelle et en forte croissance. Sur le modèle d’Airbnb ou BlaBlaCar, ces plateformes rendent la location nautique accessible à des catégories de population qui n’y avaient pas accès auparavant, et génèrent mécaniquement une demande de permis. Ce facteur est probablement le plus dynamique à court terme.
<b>La croissance du tourisme fluvial</b>	La France dispose de l’un des plus importants réseaux de navigation fluvial d’Europe. Le tourisme fluvial — péniches de plaisance, bateaux de canal, houseboats — connaît une croissance soutenue depuis quinze ans, amplifiée par l’attrait pour les mobilités douces et la découverte des territoires. Ce segment bénéficie directement à l’option eaux intérieures, déjà premier marché en volume de permis à Paris et Lyon.
<b>La croissance démographique globale</b>	L’INSEE projette une population française de 70 à 72 millions d’habitants à l’horizon 2040–2045. Chaque million d’habitants supplémentaire représente un vivier élargi de candidats potentiels, en particulier dans les zones côtières et les agglomérations fluviales.

### 7.4 Scénarios de projection 2025–2045

Sur la base de ces déterminants, trois scénarios de projection peuvent être établis à horizon 2045. Ces estimations sont indicatives et n’intègrent pas d’événements exceptionnels (choc réglementaire, crise économique majeure ou révolution technologique des loisirs nautiques).

Scénario	Hypothèse	Volume annuel estimé	Facteurs clés
<b>Tendanciel (base)</b>	Croissance +0,5 %/an	95 000 – 100 000	Démographie, retraites baby-boom
<b>Dynamique (modéré)</b>	Croissance +1 %/an	100 000 – 110 000	+ location entre particuliers, tourisme nautique
<b>Favorable (haut)</b>	Croissance +1,5 à +2 %/an	110 000 – 130 000	+ plateformes numériques, essor fluvial, catégorie senior

*Scénario tendanciel : hypothèse basse, comparable aux tendances 2015–2019. Scénario dynamique : intègre la croissance du marché de la location. Scénario favorable : intègre l’essor des plateformes numériques et du tourisme fluvial.*

**Conclusion : un marché en croissance structurelle sous-estimée**

Le permis bateau français est un marché dont la stabilité apparente masque un potentiel de croissance réel. La combinaison du vieillissement démographique (arrivée à la retraite des baby-boomers), de l'essor de la location nautique entre particuliers et du développement du tourisme fluvial constitue un ensemble de facteurs favorables convergents. Le scénario le plus probable à vingt ans est une progression progressive et régulière vers un volume de 100 000 à 115 000 permis annuels, soit une hausse de l'ordre de 15 à 30 % par rapport au niveau actuel. Cette trajectoire confère à la filière de formation nautique des perspectives de développement soutenues sur l'ensemble de la prochaine décennie.

## 8. Sources et méthodologie

### Sources primaires

DGAMPA / Statistiques plaisance 2005 à 2025. Rapports annuels disponibles sur [mer.gouv.fr](http://mer.gouv.fr), section observatoires et statistiques de la plaisance et des loisirs nautiques.

INSEE — Estimations de population au 1er janvier, série annuelle 1990–2026. Bilan démographique 2024, INSEE Première n° 2033, janvier 2025. Disponibles sur [insee.fr](http://insee.fr).

Tableaux utilisés : 4.3 (titres mer annuels 2005–2007) ; 5.2/6.3 (permis eaux intérieures annuels 2005–2007) ; 6.1 (cumuls 2008–N) ; 6.3 et 6.5 (permis annuels par type de titre, 2008–2025).

### Périmètre des données

Toutes les statistiques présentées dans ce document portent sur l'ensemble du territoire français, métropole et DOM-TOM inclus. Elles ne comprennent pas les demandes de duplicata ni les délivrances par équivalence (titulaires d'un brevet professionnel ou d'un titre étranger). Seuls les permis délivrés suite à un examen sont comptabilisés.

### Méthodologie

Toutes les données 2008–2025 sont issues des tableaux annuels officiels (valeurs directes). Pour la période 2005–2007 (ancienne nomenclature), les données eaux maritimes proviennent des tableaux 4.3 annuels ; les permis C, S et PP eaux intérieures sont assimilés respectivement à l'option eaux intérieures et à l'extension grande plaisance, conformément à la table de correspondance officielle établie par le décret de 2007.

### Rupture de série

Une rupture de série statistique intervient entre 2007 et 2008, correspondant au changement de nomenclature et de système de collecte des données. Les chiffres 2005–2007 ne sont pas strictement comparables aux données post-2008.

Document établi par **Alexandre SAR — Naviforma** — Avril 2026

*Données source : DGAMPA / Ministère chargé de la mer et de la pêche — INSEE, estimations de population*